

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 43^e LÉGISLATURE, ONTARIO
2 CHARLES III, 2024

Projet de loi 174

(Chapitre 4 des Lois de l'Ontario de 2024)

Loi autorisant l'utilisation de certaines sommes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

L'honorable C. Mulroney
Présidente du Conseil du Trésor

1 ^{re} lecture	18 mars 2024
2 ^e lecture	19 mars 2024
3 ^e lecture	19 mars 2024
Sanction royale	21 mars 2024



Loi autorisant l'utilisation de certaines sommes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

Préambule

Il ressort des messages de l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario, accompagnés du budget des dépenses et du budget supplémentaire des dépenses, que les sommes indiquées dans les annexes sont nécessaires aux fins énoncées dans la présente loi.

Pour ce motif, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Définitions

1 Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

«élément d'investissement hors trésorerie» S'entend au sens de la *Loi sur l'administration financière*. («non-cash investment»)

«frais hors trésorerie» S'entend au sens de la *Loi sur l'administration financière*. («non-cash expense»)

Crédits accordés

Dépenses de la fonction publique

2 (1) Pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, des sommes totalisant un maximum de 185 342 134 900 \$ peuvent être prélevées sur le Trésor ou comptabilisées à titre de frais hors trésorerie et affectées, conformément aux crédits et postes du budget des dépenses, aux dépenses de la fonction publique, indiquées à l'annexe A de la présente loi, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.

Investissements de la fonction publique

(2) Pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, des sommes totalisant un maximum de 6 079 277 000 \$ peuvent être prélevées sur le Trésor ou comptabilisées à titre d'éléments d'investissement hors trésorerie et affectées, conformément aux crédits et postes du budget des dépenses, aux investissements de la fonction publique dans des immobilisations, des prêts et autres éléments, indiqués à l'annexe B de la présente loi, auxquels il n'est pas autrement pourvu.

Dépenses des bureaux des fonctionnaires de l'Assemblée

(3) Pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, des sommes totalisant un maximum de 326 422 900 \$ peuvent être prélevées sur le Trésor et affectées, conformément aux crédits et postes du budget des dépenses, aux dépenses des bureaux des fonctionnaires de l'Assemblée, indiquées à l'annexe C de la présente loi, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.

Dépenses de la fonction publique

3 Toute dépense figurant aux crédits et postes du budget des dépenses de la fonction publique peut être engagée ou comptabilisée par la Couronne par l'intermédiaire du ministère auquel a été confiée, pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2024, la responsabilité du programme ou de l'activité auquel s'applique cette dépense.

Abrogation

4 La présente loi est abrogée.

Abrogation de diverses lois

5 La *Loi de 2022 portant affectation anticipée de crédits pour 2023-2024* et la *Loi supplémentaire de 2023 portant affectation anticipée de crédits pour 2023-2024* sont abrogées.

Entrée en vigueur

6 (1) Sauf disposition contraire du présent article, la présente loi est réputée être entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023.

(2) L'article 4 entre en vigueur le 1^{er} avril 2025.

Titre abrégé

7 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de crédits de 2024*.

**CRÉDITS
ANNEXE A**

Fonction publique	Budget des dépenses de 2023-24 – Fonctionnement (en dollars)	Budget des dépenses de 2023-24 – Immobilisations (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2023-24 – Fonctionnement (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2023-24 – Immobilisations (en dollars)	Total (en dollars)
Affaires autochtones	126 131 600	6 001 000	0	0	132 132 600
Affaires civiques et Multiculturalisme	64 032 200	1 000	0	0	64 033 200
Affaires francophones	7 730 600	1 000	0	0	7 731 600
Affaires municipales et Logement	1 180 725 300	264 242 300	0	0	1 444 967 600
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	617 109 300	5 001 000	0	0	622 110 300
Bureau du Conseil des ministres	55 456 800	0	0	0	55 456 800
Bureau du lieutenant-gouverneur	2 831 400	0	0	0	2 831 400
Cabinet du premier ministre	2 326 800	0	0	0	2 326 800
Collèges et Universités	6 853 613 100	315 489 700	0	0	7 169 102 800
Développement du Nord	212 644 000	106 505 000	0	0	319 149 000
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	1 307 951 100	3 000	0	0	1 307 954 100
Éducation	32 347 872 900	2 217 902 500	3 051 200 000	0	37 616 975 400
Énergie	6 556 976 900	1 000	0	0	6 556 977 900
Environnement, Protection de la nature et Parcs	358 804 100	41 161 500	0	0	399 965 600
Finances	1 601 231 900	0	0	0	1 601 231 900
Infrastructure	443 597 800	2 149 726 500	0	0	2 593 324 300
Mines	161 419 500	14 015 500	0	0	175 435 000
Procureur général	1 869 034 000	66 538 000	0	0	1 935 572 000
Richesses naturelles et Forêts	615 397 800	37 938 600	0	0	653 336 400
Santé	65 946 443 500	2 346 036 700	0	0	68 292 480 200
Secrétariat du Conseil du Trésor	5 753 163 300	109 055 000	2 500 000 000	0	8 362 218 300
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	19 258 694 200	163 420 800	0	0	19 422 115 000
Services au public et aux entreprises	790 476 000	12 653 900	0	0	803 129 900
Services aux aînés et Accessibilité	184 872 000	2 000	0	0	184 874 000
Soins de longue durée	8 299 357 500	83 731 800	0	0	8 383 089 300
Solliciteur général	3 585 468 600	79 001 700	0	0	3 664 470 300
Tourisme, Culture et Sport	1 406 051 500	42 674 400	0	0	1 448 725 900
Transports	1 800 889 600	6 800 435 400	217 959 000	1 168 500 000	9 987 784 000
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences	1 883 934 300	248 699 000	0	0	2 132 633 300
Total	163 294 237 600	15 110 238 300	5 769 159 000	1 168 500 000	185 342 134 900

**CRÉDITS
ANNEXE B**

Fonction publique	Budget des dépenses de 2023-24 – Fonctionnement (en dollars)	Budget des dépenses de 2023-24 – Immobilisations (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2023-24 – Fonctionnement (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2023-24 – Immobilisations (en dollars)	Total (en dollars)
Affaires autochtones	0	0	0	0	0
Affaires civiques et Multiculturalisme	0	1 000	0	0	1 000
Affaires francophones	0	0	0	0	0
Affaires municipales et Logement	3 600 000	0	0	0	3 600 000
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	5 000 000	1 750 000	0	0	6 750 000
Bureau du Conseil des ministres	0	0	0	0	0
Bureau du lieutenant-gouverneur	0	0	0	0	0
Cabinet du premier ministre	0	0	0	0	0
Collèges et Universités	331 000 000	1 000	0	0	331 001 000
Développement du Nord	3 000	592 919 500	0	0	592 922 500
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	109 722 000	2 000	0	0	109 724 000
Éducation	2 000	439 500	0	0	441 500
Énergie	144 600 000	1 000	0	0	144 601 000
Environnement, Protection de la nature et Parcs	2 000 000	28 648 700	0	0	30 648 700
Finances	1 500 000	0	0	0	1 500 000
Infrastructure	171 230 800	422 817 100	0	0	594 047 900
Mines	2 000	602 000	0	0	604 000
Procureur général	10 000	89 043 500	0	0	89 053 500
Richesses naturelles et Forêts	4 014 300	61 948 000	0	0	65 962 300
Santé	269 089 000	20 045 700	0	0	289 134 700
Secrétariat du Conseil du Trésor	0	23 100 000	0	0	23 100 000
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	89 507 000	19 584 500	0	0	109 091 500
Services au public et aux entreprises	206 227 000	73 529 100	0	0	279 756 100
Services aux aînés et Accessibilité	0	2 000	0	0	2 000
Soins de longue durée	20 430 000	0	0	0	20 430 000
Solliciteur général	8 000 000	694 446 500	0	0	702 446 500
Tourisme, Culture et Sport	0	5 000	0	0	5 000
Transports	8 000	2 661 982 700	0	0	2 661 990 700
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences	0	22 463 100	0	0	22 463 100
Total	1 365 945 100	4 713 331 900	0	0	6 079 277 000

**CRÉDITS
ANNEXE C**

Bureaux des fonctionnaires de l'Assemblée	Budget des dépenses de 2023-24 – Fonctionnement (en dollars)	Budget des dépenses de 2023-24 – Immobilisations (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2023-24 – Fonctionnement (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2023-24 – Immobilisations (en dollars)	Total (en dollars)
Bureau de l'Assemblée législative	227 026 600	0	0	0	227 026 600
Bureau de la vérificatrice générale	26 194 700	0	0	0	26 194 700
Bureau du directeur général des élections	43 736 600	0	0	0	43 736 600
Ombudsman Ontario	29 465 000	0	0	0	29 465 000
Total	326 422 900	0	0	0	326 422 900